

*Date de dépôt : 18 mars 2008*

**Rapport du Conseil d'Etat  
au Grand Conseil sur la pétition : Nuisances à la rue Henri-  
Blanvalet**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 17 novembre 2006, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat, sur la base d'un rapport de la commission des pétitions du 31 octobre 2006, une pétition qui a la teneur suivante :

*Habitants en majorité à la rue Henri-Blanvalet, nous devons supporter tous les soirs et toutes les nuits des nuisances inacceptables en matière de bruits, trafic de drogue, comportements des personnes, et laxisme notoire des exploitants d'établissements publics.*

*Il s'agit principalement des quatre plus importants.*

*Nous demandons que les autorités prennent les mesures adéquates afin de gérer et contrôler cet environnement afin de permettre aux habitants d'y vivre correctement, notamment à partir de 22 h.*

*N.B. : 66 signatures  
M<sup>me</sup> Arinca Alterescu  
10, rue Henri-Blanvalet  
1207 Genève*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat a répondu à plusieurs objets parlementaires concernant la situation sécuritaire du quartier des Eaux-Vives dans son ensemble :

- IUE 337-A,
- IUE 446-A,
- P 1550-B,
- P 1565-B et
- P 1625-B.

S'agissant spécifiquement des nuisances occasionnées par la fréquentation des établissements publics de la rue Henri-Blanvalet, le poste de police de Rive intervient chaque fois qu'il est requis et, lorsqu'il y a lieu, rédige des rapports de dénonciation à l'intention du service du commerce, en charge de l'application de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement, du 17 décembre 1987 (LRDBH – I 2 21).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Laurent Moutinot